



Membre de la Fédération Française des Sports Populaires
F9996



Visa FFSP permanent : 68.330P

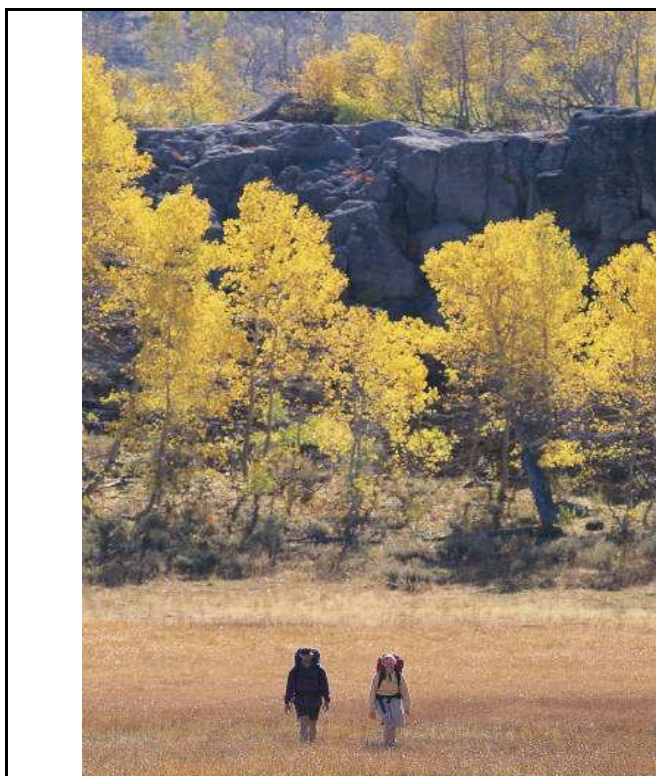
Parcours permanent de Illzach-Modenheim
Ill et Doller
Permanente Wanderstrecke
Ill und Doller



Distance / Streckelänge : 11 km

ILLZACH-MODENHEIM

68 / Haut-Rhin / FRANCE



Départ / Start : De 8h00 à 16h00
Arrivée / Ziel : Fermeture / Geschlossen 18h00

Fermé / Geschlossen
Mardi et Mercredi après midi
Dienstag und Mittwoch Nachmittag

Café de la Ceinture
4 rue de Sausheim
Illzach-Modenheim
En face du / Gegenüber Garage Renault

Für Deutschland und Schweiz
Sortie autoroute / Ausfahrt Autobahn 19
Suivre / richtung Illzach Modenheim
En venant de Belfort par l'A36
Sortie autoroute 18a suivre Illzach Modenheim

La Fédération Française des Sports Populaires
est reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 02 août 2001
Agrément ministériel national du 20 juin 2006



Partenaires de la FFSP



Partenaire du CD68

Internet : <http://www.ffsp.fr>

Parcours permanent

Autorisation FFSP : 69.330P

Informations générales : Le parcours permanent d'Illzach/Modenheim « Ill & Doller » répond aux directives fixées par la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) affiliée à la Fédération Internationale des Sports Populaires (IVV).

Trajet : Parcours de 11 km à travers villages, campagne et berges de l'Ill, sans difficultés particulières.

Participation : 1,80€ : il vous sera remis le descriptif du parcours et la licence de participation.

Accès au parcours :

Parcours ouvert toute l'année sauf le mardi et mercredi après midi

Café de la Ceinture, rue de Sausheim, 68110 Illzach-Modenheim

Le Bar PMU est situé en face du Garage Renault. Nombreuses possibilités de parking à proximité

En hiver, par temps de neige et/ou de verglas, certains tronçons enneigés et non déblayés peuvent présenter un danger.

Horaires :

Départ de 8h00 à 16h00 / retour impératif pour 18h00

(Sauf le mardi et mercredi départ de 8h00 à 10h00 avec retour impératif pour 12h)

Assurance :

La FFSP est garantie en RC auprès de GROUPAMA. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident ou de vol.

En cas d'urgence, appel au n° 112.

Contrôle :

Le parcours est balisé de temps à autre avec des repères bleus ou jaunes et sur certains panneaux de signalisation par des autocollants IVV. Au départ il vous sera remis un descriptif détaillé du parcours ainsi qu'une licence de participation sur laquelle vous devez relever des indices. Ces indices vous permettront, à l'arrivée, d'obtenir les tampons IVV de participation et de kilométrage. Les indices seront changés régulièrement au cours des semaines.

Tampon de validation IVV:

Le tampon IVV pour la participation sera apposé quatre fois par an et qu'après l'accomplissement du parcours et uniquement sur présentation de la licence de participation et à la condition que le nom inscrit sur la licence soit identique à celui figurant sur le carnet de validation.

Le tampon de validation pour le kilométrage effectué est délivré sans restriction. Il est cependant nécessaire de vous procurer une licence de participation à chaque nouvelle participation.

Contact :

Yves CLOG au 06.11.59.40.59 ou par Email : yves.clog@neuf.fr

Roger MUSCH au 03.89.51.07.21